CRR 93
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL
AUBERVILLIERS • LA COURNEUVE

Procès-verbal du conseil d'administration du 16 juin 2026

Le 16 juin à 18 heures, le conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de La Courneuve sous la présidence d'Inès Kaci.

Étaient présents ou avaient donné pouvoir :

Membres du conseil d'administration :
- Inès Kaci (présidente), pouvoir de M.Awad
- Vérane Pède (vice-présidente), pouvoir de H.Le Pas de Sécheval
- David Millerioux, pouvoir de E.Holder
- Laura Smadja
- Maeva Johnson
- Éric Plée
- Astrid Lafarge
- Louis Presset, pouvoir de B.Dodin
- Betty Saint Ubert

Invités :
- Suppléants : Stanislas Kasprzack, Laure Moreau,
- Équipe du CRR 93 JACK RALITE : Alexandre Grandé, Raphaël Souyris, Marc Christophe, Victor Di Sabatino,
- Ville de La Courneuve : Claire Andrieu,
- Département de la Seine-Saint-Denis : Elsa Jourdain, Deborah Ravohitra.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 19 mai 2026

I. Kaci : Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du 19 mai 2026.

Délibération :
Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil d'administration du 19 mai 2026.

2. Adoption du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

I. Kaci : La production d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (ci-après DUERP) est une obligation pour tout employeur public en matière de santé et de sécurité au travail.

A. Grandé : Ce document a été travaillé avec les membres des représentants des personnels depuis un an. Il se fonde sur l'activité du conservatoire qui est spécifique et différente d'autres établissement d'enseignements et d'autres structures culturelles. Les risques encourus par chaque enseignant sont différents en fonction des disciplines. Le DUERP intègre cette complexité.

1/5

S. Kasprzack : Ce document a vocation à être mis à jour tous les ans. Cela permettra de réévaluer les risques encourus par les agents et nous consignerons et évaluerons les mesures de protection mise en place au cours de l'année.

Délibération :
Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le document unique d'évaluation des risques professionnels ainsi que le plan d'action qui y est associé. Il approuve à l'unanimité l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en place le plan d'actions issu de l'évaluation des risques,à assurer le suivi dudit plan et à réévaluer régulièrement le document unique d'évaluation des risques professionnels.

3. Créations et suppressions de postes

A. Grandé : Cette délibération ne concerne, cette fois-ci, qu'un seul poste ce qui est habituellement peu. En effet, la plupart des créations et suppressions de postes ont lieu en septembre. Pour l'heure, il s'agit d'un poste qui concerne un membre de l'équipe administrative. Nous créons un poste de catégorie A dans le but de renforcer le secteur production. Le poste de catégorie B sera occupé désormais par une personne qui est en stage au sein de notre établissement actuellement. Nous sommes fiers de pouvoir prouver qu'il est possible de faire carrière au sein du CRR 93 JACK RALITE. En effet, les personnes concernées par ces évolutions sont jeunes, diplômées et c'est la qualité de leur travail qui leur a permis de changer de grade ou de demeurer au sein de notre établissement.

Délibération :
Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les créations et suppressions de postes telles que détaillées au sein de la délibération 26/18. Le fait que les emplois à temps non complet énumérés dont la quotité de travail est inférieure à 50 % peuvent être pourvus par des agents contractuels en appliquant des dispositions de l'article L332-8 5° du code général de la fonction publique est approuvé à l'unanimité. Le fait de recourir à des agents contractuels dans le cas où aucune candidature d'agent titulaire ne répondrait à la nature exacte des fonctions, en application des dispositions des articles L332-8 2°ou L332-14 du code général de la fonction publique est approuvé à l'unanimité.

4. Versement du complément indemnitaire annuel

I. Kaci : Il s'agit d'une délibération récurrente, chaque année, le CRR 93 JACK RALITE verse aux agents de l'équipe administrative un complément indemnitaire annuel (ci-après CIA) en septembre. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser ce versement.

S. Kasprzack : Pourriez-vous nous indiquer comment a été déterminé le montant du CIA ?

R. Souyris : Il y a trois ans, la délibération 23/19 établissait le montant maximum du complément indemnitaire annuel. De coutume, le choix est d'attribuer ce montant aux agents éligibles, c'est ce que nous avons fait de nouveau cette fois-ci.

Délibération :
Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le versement du complément indemnitaire annuel à hauteur de 5 436 € brut et autorise l'inscription de ces crédits au chapitres 012 du budget 2026.

5. Création d'une nouvelle offre d'attractivité

I. Kaci : Lors de la demande de renouvellement d'agrément, le ministère de la Culture a souligné que le CRR 93 JACK RALITE devait développer son offre dans le domaine du théâtre.

A. Grandé : Depuis l'année scolaire 2025-2026, en préfiguration de mise en place des cycles 1 et 2, afin de répondre aux recommandations du Ministère, nous avons commencé à développer la spécialité

théâtre en créant différents cours et stages. La création des ateliers théâtre a fait l'objet d'une délibération dans laquelle étaient énoncés les tarifs. Cependant, certains cours et ateliers ont changé de forme et, de fait, une nouvelle délibération doit être prise. Afin d'attribuer des tarifs, nous vous proposons un tableau où nous avons fait correspondre les nouvelles classes avec des cours préexistants. Ainsi, pour prendre un exemple, les cours dits « éveils » seront facturés comme les cours d'éveil danse car ils suivent à la même logique. Le stage théâtre est la seule réelle création qui ne peut être rattaché à aucun autre cours préexistant. Nous n'en proposons dans aucune autre spécialité et nous avons fait le choix de le facturer 25 € par famille ce qui correspond au montant des frais de dossier.

Délibération :
Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'application du tableau de correspondance des cours de la délibération 26/20 et des tarifs proposés au sein de la même délibération

6. Présentation de l'étude sur le modèle économique du conservatoire

À la suite de ce vote, la présidente du conseil d'administration madame Inès Kaci suspend la séance afin de permettre au cabinet de conseil Ymago de présenter les résultats de son étude menée à la demande du Département de Seine-Saint-Denis. Les membres du CA avaient reçu préalablement le rapport rédigé par le cabinet.

L'étude mandatée avait pour objet d'évaluer la santé financière du CRR 93 JACK RALITE et comparait l'établissement et la gestion de celui-ci avec d'autres Conservatoires à Rayonnement Régional. L'intervention s'est déroulée en deux temps : une présentation de 20 min et 25 minutes d'échange avec les membres du conseil d'administration.
L'étude se base sur des données réelles entre 2021 et 2024 puis sur des données simulées pour la période 2025-2026. Monsieur Poulenat, associé d'Ymago Conseil débute par l'énonciation de constats généraux et de chiffres globaux : le CRR 93 JACK RALITE dispose d'un budget compris entre 4.9 et 5.5 millions d'euros annuels principalement issus des contributions des communes d'Aubervilliers et de la Courneuve. Ses dépenses de fonctionnement concernent principalement la masse salariale et ont été contenues ces dernières années par un travail sur le volume horaire. Les dépenses d'investissement, quant à elles, sont faibles par manque de moyens. La trésorerie représente entre 5 et 45 jours d'avance ce qui est relativement peu et cette faiblesse est constatable sur la durée bien que celle-ci se soit consolidée récemment. Par la suite, monsieur Poulenat a présenté une comparaison entre le CRR 93 JACK RALITE et les données publiques de 12 conservatoires à rayonnement régional. Ainsi, le budget du CRR est légèrement inférieur aux établissements de tailles similaires. Est également mis en exergue le fait que la masse salariale est également plutôt maitrisée par rapport à des établissements de taille équivalente avec un indice de rémunération des professeurs légèrement inférieur à la moyenne. Quant à la politique tarifaire du conservatoire, le CRR 93 JACK RALITE est l'établissement qui propose le plus de tranches tarifaires parmi ceux étudiés. Cela montre que l'établissement est conscient que la modulation tarifaire est un véritable atout afin de générer des recettes propres et s'en saisit pleinement mais que le CRR 93 JACK RALITE est à la limite des gains de recettes via les frais de scolarité. Une des particularités qui a été pointée de l'établissement est qu'au-delà de son budget strict, de nombreuses contributions en nature sont fournies par les communes. Celles-ci peuvent s'estimer à 1.7 million d'euros. Même après le retraitement des mises à disposition, les coûts de gestion du CRR 93 JACK RALITE ne peuvent pas être qualifiés d'inhabituels ou de trop élevés. Les représentants des personnels ont demandé à Ymago si ces derniers avaient des informations sur les apports en nature dont bénéficiaient les autres CRR. Cette information n'est pas connue mais il apparaitrait, en toute probabilité, que les autres conservatoires bénéficient aussi d'apports en nature de leurs financeurs,
En conclusion de l'intervention, le cabinet Ymago a identifié deux pistes pour augmenter les recettes propres : proposer de faire payer les spectacles ou alors tenter de développer le mécénat. Ces propositions restent tout de même assez complexes à mettre en place. Faire payer les spectacles peut être une proposition très mal accueillie par les familles et le mécénat nécessite des compétences que le CRR 93 JACK RALITE ne possède pas forcément en interne.

À la suite de la présentation et de quelques questions posées à Ymago, les membres du conseil d'administration ont dressé un bilan des données transmises par le cabinet de conseil et ont posé quelques questions aux représentants du CRR 93 JACK RALITE.

L. Presset : Avez-vous identifié d'autres pistes de recettes supplémentaires en dehors de celles énoncées par monsieur Poulenat ? Par exemple, j'ai conscience que les studios de répétitions sont très remplis lors de l'année scolaire mais ne serait-il pas possible de les louer l'été ?

A. Grandé : Pour reprendre les suggestions d'Ymago, celle qui nous semble la plus pertinente est le mécénat. Cependant, cela demande un investissement préalable car il s'agit de recruter une personne compétente dans le domaine. Et il est nécessaire de garder à l'esprit que ce poste dédié à la recherche de mécènes ne doit pas peser sur la masse salariale car les recettes sont trop volatiles. Idéalement, les recettes de mécénat pourraient contribuer, par exemple, à l'entretien et au renouvellement du parc instrumental. Concernant la valorisation des espaces, les murs sont mis à disposition par les villes d'Aubervilliers et de La Courneuve. Nous ne sommes pas légitimes pour louer des espaces que nous ne possédons pas. Bien que ces recettes potentielles semblent relativement faibles par rapport à nos besoins, cela reste une piste intéressante.

M. Minjou : Lors de la présentation, le département de Seine-Saint-Denis a indiqué avoir demandé des données supplémentaires notamment des budgets analytiques. J'aimerais savoir dans quel but cette demande a été formulée.

D. Millerioux : L'étude avait été mandatée par le Département afin de s'assurer de la bonne gestion de l'établissement dans l'éventualité d'une entrée au sein de l'EPCC ou, en tout cas, d'un soutien renforcé. Maintenant que tous les éléments vous ont été communiqués pourriez-vous nous indiquer comment le département va se positionner quant à son soutien au CRR 93 JACK RALITE.

E. Jourdain : Cette question politique n'est pas de mon ressort. Cependant, l'étude d'Ymago et son résultat ne donnent pas automatiquement lieu à une hausse de la participation du Département. Cette question est plus globale.

À la suite de ces échanges, madame Inès Kaci fait reprendre la séance du conseil d'administration

7. Adoption du Comptes Financier Unique

R. Souyris : En amont du conseil d'administration, je vous ai transmis une note explicative qui synthétise ce qu'on retrouve au sein du compte financier unique (ci-après CFU).
L'année 2025 se solde par des exercices positifs. Pour la partie investissement et fonctionnement, nous avons respectivement 231 000 € et 322 000 € d'excédent. Ces montant sont liés au report des excédents de 2024. Si l'on s'en tient à l'activité de 2025, nous obtenons un excédent de 188 000 € au sein de la partie fonctionnement. Ces deux années excédentaires sont liées d'une part à la refonte des tarifs en 2025 et d'autre part aux efforts de gestion qui ont été faits par la direction et les agents de l'établissement. Pour les recettes, nous maitrisons assez mal celles venant des droits d'inscription, le choix des usagers de payer en une fois, deux fois, trois fois est imprévisible et peut avoir un grand impact sur nos finances. Concernant les dépenses, celles-ci ont progressé de 0,7 %. Alors que l'inflation se situe à 0,9 % pour cette année, on peut donc conclure que nos dépenses sont maîtrisées et cela peut aussi être le révélateur d'une activité qui baisse. Pour 2026, la direction anticipe une baisse des recettes 2026 et une augmentation mécanique de certaines dépenses comme l'augmentation du SMIC ou de certaines cotisations. Partant de ces prévisions, il a été décidé de réduire certaines dépenses pour la rentrée scolaire 2026-2027 afin de ne pas fragiliser l'établissement outre mesure. Pour revenir sur 2025, cette année est également exceptionnelle car nous avons dépensé 63 000 € pour le parc instrumental. Nous avons à la fois acquis de nouveaux instruments et effectué des réparations. La note explicative évoque également la nécessaire consolidation de la capacité de trésorerie de l'établissement et notamment en début d'année civile. Cette problématique est tout aussi importante que la capacité budgétaire du CRR 93 JACK RALITE. En janvier 2025, nous étions à 625 000 € ce qui correspond aux préconisations d'Ymago, en janvier 2026 nous étions à 690 000€. L'objectif serait d'atteindre 800 000€.
Enfin, je me permets de vous partager quelques constats sur la masse salariale. Celle-ci représente 95.8 % du budget de notre établissement, un chiffre stable. La chose la plus importante à noter est que notre coût horaire est en baisse, ce qui est assez inhabituel étant donné qu'en règle générale, le Glissement Vieillesse Technicité entraîne une augmentation des coûts horaires. Cette situation procède d'une gestion stricte des recrutements et des heures travaillées. Autre élément notable :

ente 2022 et 2025 nous avons perdu près de 9 000 heures travaillées. Cette baisse d'activité a d'ailleurs pu absorber l'augmentation du coût du travail et nous a permis de contenir nos dépenses.

Inès Kaci sort pour la tenue du vote

Délibération :
Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte financier unique.

8. Questions diverses

L. Moreau, membre suppléante de l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire a profité des questions diverses pour demander une clarification sur le système des pouvoirs donnés par les membres titulaires absents. Il a été proposé de modifier ultérieurement le règlement intérieur du conseil d'administration afin d'expliciter les règles votées lors de la création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



5/5